

# REZE INFORMATION



## bulletin municipal

### Le mot du maire

#### NOUVEAUX PROJETS - NOUVEAUX QUARTIERS

Il y a un an déjà, le Conseil Municipal me faisait l'honneur de m'élire Maire de REZÉ. Je pensais, après avoir travaillé sept ans auprès d'Alexandre PLANCHER, avoir une idée précise de la nature et de l'ampleur de la tâche qui m'attendait.

Mais la réalité des choses m'est vite apparue : participer à la direction d'une affaire communale et avoir la direction de cette affaire sont deux choses différentes. Et le poids que je porte aujourd'hui n'est supportable que grâce à l'équipe qui m'entoure, grâce aux nombreuses heures de travail faites par tous celles et ceux que vous avez élus en mars 1977. Qu'ils en soient remerciés.

Mais REZÉ vit, bouge, a des besoins d'équipements toujours plus nombreux, plus élaborés mais aussi toujours plus chers. Il faut donc «rentabiliser» leur efficacité, leur présence.

REZÉ dispose d'un bon équipement scolaire. Il faut donc que les nouvelles constructions soient près de ces écoles.

Il en est de même pour l'assainissement pour lequel REZÉ a fait d'énormes progrès puisque tous les ans, de nouvelles canalisations ont été mises en place et que les stations de pompage et la station d'épuration sont efficaces. Il faut augmenter le nombre de branchements sur ce qui existe.

Les secteurs commerciaux sont présents dans tous les quartiers. Personne ne peut nier leur rôle dans l'animation de la Ville. Il faut donc qu'ils vivent et se développent.

Point n'est besoin d'imaginer autre chose ou d'inviter les rezéens à passer les ponts.

Ces trois aspects de développement harmonieux de notre Ville nous obligent à compléter, créer, combler les «trous» existant dans les quartiers. C'est ainsi qu'en association avec des groupements H.L.M., nous allons assurer la liaison entre le quartier du Port-au-

Blé et du Château. Avec la Société d'Economie Mixte Immobilière, nous essayons d'imaginer le développement de l'habitat entre la rue Lechat et la rue Blanchet. Prochainement, la Municipalité sera en mesure de proposer un plan d'aménagement du quartier du Jaunais.

D'autres secteurs sont actuellement à l'étude mais nous ne voulons pas créer de grands secteurs d'habitat. Nous voulons assurer un mélange convenable entre l'ancien habitat et le nouveau afin que le développement continu de REZÉ se fasse sans à-coup tant pour les anciens habitants que pour les nouveaux.

Mais à cela, il faut ajouter les efforts que fait actuellement la Municipalité pour terminer la troisième tranche de sa zone industrielle puisque la première et la deuxième sont terminées et comportent plus de 60 établissements dont plus de 25 ateliers.

Malgré les difficultés économiques du moment, la troisième tranche reçoit un accueil très favorable. D'ores et déjà, sur les 13 ha qui vont être mis en vente, plus de la moitié sont retenus. C'est un succès et un démenti à tous ceux qui pensaient que cette zone aurait été inefficace.

Mais le bien-être des rezéens passe par un élément primordial : trouver un emploi. La Municipalité se devait d'apporter son concours à la lutte contre le chômage.

C'est vrai aussi que la zone industrielle va modifier le paysage de Trentemoult mais, avec l'aide des habitants de ce quartier, on peut aménager ce secteur d'une façon fort convenable pour que la qualité de la vie y soit respectée.

REZÉ bouge, vit, mais cela ne peut continuer à se faire qu'avec la participation de l'ensemble de ses habitants.

Jacques FLOCH  
Conseiller Général  
Maire de REZÉ

#### SOMMAIRE

Le mot du Maire . . . . .	page 1
Action Municipale . . . . .	page 2 à 5
Les Associations locales . . . . .	page 5 à 6
Libre Expression . . . . .	page 7
Des Élus s'adressent à vous. . . . .	page 8

## \* ACTION EN FAVEUR DES HANDICAPÉS

Conscient des graves problèmes auxquels doivent quotidiennement s'affronter les handicapés et leur famille, la Municipalité de REZÉ a, depuis 1973, engagé une action pour que des solutions concrètes soient enfin apportées à ceux qui trop souvent sont méconnus, sinon rejetés de notre société basée sur le rendement et le profit.

Après avoir mis à la disposition de l'Association de Placement et d'Aide pour Jeunes Handicapés «l'École du Parc» à Pont-Rousseau qui est devenue un Institut Médico-éducatif accueillant des jeunes enfants de 3 à 8 ans atteints de déficience mentale moyenne ou profonde avec troubles associés, vos élus ont prolongé leur action.

En effet, sans vouloir s'autosatisfaire des réalisations qui ont été mises en place et des projets en cours car il reste beaucoup à faire dans ce domaine, il nous a semblé normal que les rezéens soient informés de ce que leur Municipalité réalise pour les handicapés.

Afin d'unir leurs efforts et de se donner les moyens de faire aboutir leurs projets, les communes de Bouguenais-La Montagne-St-Sébastien-Vertou créèrent avec Rezé le Syndicat Intercommunal d'Aide et de Réalisation pour les Handicapés auquel vient d'adhérer St-Jean-de-Boiseau.

Ce Syndicat qui veut «coller» aux réalités des handicapés, travaille en étroite collaboration avec les Associations spécialisées telles que :

- l'Association des Paralysés de France (A.P.F)
- l'Association Départementale des Amis et Parents d'enfants inadaptés (A.D.A.P.E.I - Papillons blancs),
- l'Association de Placement et d'Aide pour Jeunes Handicapés (A.P.A.J.H)
- la Fédération Nationale des malades, Infirmités et Paralysés (FNMIP)

Entourés ainsi de responsables compétents, qualifiés et dévoués, les élus municipaux ont pu, après l'école du Parc, faire aboutir certains projets.

### ÉCOLE DE LA BLORDIÈRE

Celle-ci est la suite de l'école du Parc, elle permet aux enfants qui ont été accueillis dans ce premier centre de pouvoir être suivis jusqu'à l'âge de 18 ans.

L'acquisition d'un vaste terrain et d'une maison suffisamment grande au lieu-dit «la Blordière» a permis de réaliser un premier équipement qui accueille les jeunes handicapés de 9 à 13 ans. Un dossier attend actuellement l'agrément du Ministère de la Santé et devrait, nous l'espérons, aboutir cette année. Il permettra la réalisation d'un second équipement qui devra recevoir les enfants de 14 à 18 ans.

Ainsi les écoles du Parc et de la Blordière formeront un véritable Institut Médico-éducatif qui soignera et éduquera les enfants atteints d'un double handicap profond.

La gestion de ce centre a été confiée à l'A.P.A.J.H.

Pour tout renseignement, il convient de s'adresser au directeur, 15, rue Fontaine Launay à Rezé ou téléphoner au 75-95-47.

### ÉCOLE POUR DÉFICIENTS SENSORIELS

Le Syndicat, en liaison avec l'école des Agenêts de Nantes, a mis en place dans les locaux de l'école «Yvonne et Alexandre Plancher» de Rezé-Bourg, 2 classes accueillant 24 enfants déficients visuels et auditifs de 2 à 14 ans. Celles-ci sont animées par des enseignants spécialisés et qualifiés. L'intégration de ces enfants dans un groupe scolaire normal est la démonstration que, malgré leur handicap, ceux-ci ont des capacités physiques et intellectuelles comparables aux enfants de leur âge fréquentant n'importe quel établissement scolaire et ils doivent s'habituer à vivre normalement ensemble.

Cet exemple montre, à notre avis, la voie que nous devrions suivre, en refusant chaque fois que cela est possible, de pratiquer la ségrégation. En effet, en adaptant les locaux et leurs accès ainsi que le matériel pour que les enfants mais aussi les adultes victimes d'un handicap, nous leur donnerons les moyens de s'intégrer sans difficulté à la vie de la cité.

### CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS

#### POUR ADULTES

Le Syndicat étudie en liaison avec l'A.D.A.P.E.I un projet de foyer d'accueil et

de soins qui pourrait recevoir les handicapés moyens et profonds après l'âge de 18 ans. Celui-ci sera conçu afin de répondre le mieux possible aux besoins des grands handicapés. En effet, ce centre pourra accueillir les personnes handicapées adultes n'ayant pu accueillir leur autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants.

Nous souhaitons que tous les obstacles soient rapidement franchis et que là-aussi les agréments nécessaires soient donnés par les Ministères intéressés pour que cette réalisation nécessaire voit le jour au plus tôt.

La Commune de Bouguenais a été choisie par le Syndicat pour recevoir cet équipement. Nous poursuivons notre action afin que les services de l'État ne fassent pas obstacle à son implantation rapide.

### CENTRE DES CHALONNIÈRES

Sollicité par les responsables du centre de jour, place Mangin, pour examiner le transfert devenu indispensable de leur service qui vit dans de très mauvaises conditions, les locaux étant vétustes et inadaptés, le Syndicat s'est immédiatement mis au travail et la Ville de Rezé a proposé de mettre un terrain situé près de l'école de la Galarnière à la disposition des promoteurs de cet hôpital de jour qui accueille des enfants psychotiques de 3 à 10 ans.

Là également, nous espérons que la réalisation ne saurait tarder. Comme vous le voyez, la Municipalité de Rezé avec l'aide des communes voisines, a fait un choix clair en faveur de ceux qui méritent une attention toute particulière : les handicapés. Nous devons faire le maximum pour tous ceux qui, atteints ainsi dans leur chair, connaissent un peu de joie et qu'ils aient droit à une vie heureuse parmi des concitoyens accueillants et prêts à donner un peu d'eux-mêmes pour faire partager une part de leur bonheur.

Certes, nous déplorons que l'État n'ait pas suffisamment conscience de ses devoirs envers les handicapés et qu'il ne prenne pas en charge, dans le cadre d'un grand service public de la santé, leurs conditions de vie, qu'il ne leur donne pas les moyens de vivre décemment, sans aumône, dans une société de plus en plus déshumanisée.

Mais c'est la nation toute entière et

chacun de nous en particulier, qui doivent assurer les meilleures conditions d'une vie digne et normale aux handicapés de notre cité.

En conclusion de cette information et de ces réflexions qui, je l'espère, vous auront permis de mieux comprendre la situation quelquefois tragique dans laquelle certaines familles rezéennes sont plongées, je vous communique l'appel que le Docteur P. SANS lance à tous ceux qui voudront bien le recevoir :

«UN SERVICE DE PLACEMENTS FAMILIAUX POUR ADULTES VA PEUT-ÊTRE BIENTÔT SE CRÉER. ÊTES-VOUS INTÉRESSÉS PAR SA RÉALISATION ?

«De quoi s'agit-il ?

«De constituer un ensemble de familles pouvant accueillir chacune une ou deux personnes «handicapées» ou «malades mentales» pouvant vivre en dehors de l'hôpital mais ne pouvant encore vivre seules.

«Ces personnes seront considérées comme hôtes de la famille durant une période à déterminer selon les situations.

«Une équipe spécialisée assurera la recherche des familles, le placement des handicapés et malades, le soutien et l'aide aux uns et aux autres.

«Le statut des familles en fera des salariées basées sur celui des assistantes maternelles «nourrices D.D.A.S.S.). La rémunération sera environ de 1 650 F/mois (plus la nourriture 750 F/mois).

«En quoi consistera le travail des familles ?

«La famille doit disposer d'une chambre libre pour son hôte. Celui-ci partagera le plus simplement possible la vie familiale. Il sera naturellement «libre de ses mouvements» et de ses heures de sortie dans la mesure où il ne perturbe pas la vie familiale. Il pourra éventuellement durant la journée travailler normalement où se rendre dans un atelier protégé ou un atelier «thérapeutique».

«Le rôle de la famille sera essentiellement de permettre et de favoriser l'évolution de son hôte vers une plus grande «autonomie».

«La demande effectuée ici auprès de vous est un préalable à la mise en place effective du service des placements familiaux».

«Plus tôt, les familles intéressées se manifesteront et plus elles participeront à l'élaboration de leur statut.

«Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à prendre contact avec nous en téléphonant au 75-93-21 entre 20 et 21 heures ou en écrivant à la Mairie de Rezé qui transmetra.»

André COUTANT  
Premier Adjoint

## \* HALTE AU DÉMANTELEMENT DE NOS ÉCOLES \*

### UNE ATTEINTE SANS PRÉCÉDENT AU PATRIMOINE SCOLAIRE

Depuis plusieurs semaines déjà, la Municipalité de REZÉ s'était adressée à l'Inspecteur d'Académie pour dénoncer les mesures de cartes scolaires préparées pour la rentrée de septembre 1979.

Après deux mois d'un silence embarrassé pendant lesquels elles ont tout fait pour cacher les mauvais coups en préparation, les autorités académiques ont dû se résoudre à informer officiellement la Municipalité des mesures envisagées sur REZÉ :

#### 6 FERMETURES DE CLASSES A LA RENTRÉE PROCHAÎNE :

- Château-Nord primaire
- Château-Sud primaire
- Château-Nord Maternelle
- Château-Sud Maternelle
- Rezé-Centre Maternelle
- Pont-Rousseau Maternelle

auxquelles devraient s'ajouter selon nos informations :

2 BLOCAGES (qui risquent de se transformer en fermetures) :

- Ouche-Dinier Maternelle
- Château-Sud primaire (classe de perfectionnement)

### POUR L'ÉCOLE AUSSI, «REDÉPLOIEMENT» = AUSTÉRITÉ

Il s'agit là de l'application stricte de la circulaire de M. le Ministre de l'Éducation, circulaire qui définit avec précision et autoritarisme les mesures d'austérité à mettre en oeuvre dans les enseignements élémentaires et maternels.

Cette circulaire a 3 caractéristiques principales :

1 - La grille Guichard sera appliquée avec une rigueur inconnue jusqu'alors, du moins pour les fermetures de classes. La circulaire précise d'ailleurs que les effectifs minimum sont ceux au-dessous desquels une classe doit être fermée, et les effectifs maximum ceux au-dessus desquels une classe peut être ouverte.

Fait nouveau, les effectifs seront globalisés au niveau de plusieurs écoles afin de faciliter les fermetures.

Ainsi, l'école Château-Nord 1, avec une prévision de 172 élèves à la rentrée, ne devrait souffrir d'aucune fermeture, l'effectif minimum pour 7 classes étant de 171 élèves.

De même, l'école Château-Nord 2, avec une prévision de 162 élèves, dépasse largement le barème qui est de 146 élèves pour les 6 classes que compte l'établissement.

Mais, avec l'application de la «globalisation», l'Administration considère qu'il n'y a plus qu'une seule école dont la prévision d'effectif est de 334 élèves, soit inférieure au barème pour une école de 13 classes (346 élèves).

Et voilà comment on ferme une classe !

2 - Aucun des engagements antérieurs n'est tenu, qu'il s'agisse de tendre vers les 25 élèves au cours élémentaire, du remplacement des maîtres et de leur formation, de la situation des directeurs.

3 - Enfin, il s'agit d'une véritable agression contre l'école maternelle considérée par M. BEULLAC comme une simple garderie réservée aux enfants de plus de 4 ans et issus des milieux les plus défavorisés.

Par exemple, malgré la prochaine livraison de nombreux appartements au «Clos Magdeléneau, une fermeture est envisagée à Rezé-Centre Maternelle alors que l'an dernier, avec des prévisions d'effectifs inférieures à celles de cette année, on avait seulement prononcé un «blocage» (d'ailleurs annulé à la rentrée au vu des effectifs réels).

### L'AUTORITARISME DANS TOUTE SA RIGUEUR

Les moyens d'appliquer cette politique ? L'autoritarisme.

- Ce sont les recteurs, et non plus les inspecteurs d'académie, qui vont assurer la gestion des postes, non plus au niveau du département, mais de l'académie toute entière.

- Les moyens devraient être arrêtés fin février par le Ministère sans aucune «ralonge» par la suite.

- La concertation tant prônée est un

leurre :

- les municipalités ne sont pas consultées. On leur refuse toute information en temps utile ;
- le Conseil Départemental de l'Enseignement Public (organisme qui regroupe des Conseillers Généraux, des représentants du personnel et de l'Administration) sera consulté après que les propositions de carte scolaire aient été envoyées au Ministère, et même après que celui-ci ait fait connaître les moyens octroyés.

Toutes ces mesures sont extrêmement graves car elles visent à prendre de vitesse les Elus représentant la population, les enseignants, les usagers et à les mettre devant le fait accompli.

Bien que cette manoeuvre ait partiellement échoué cette année du fait de la mobilisation rapide de tous les défenseurs de l'école publique (le calendrier et les échéances prévus ayant dû être retardés), rien n'est encore joué.

Les établissements secondaires ne sont d'ailleurs pas épargnés par ces prétendues mesures de «redéploiements». On sait

d'ores et déjà qu'un poste de professeur de section IV (sciences naturelles - technologie) doit disparaître à la rentrée au Collège Petit Lande.

## UNE SEULE SOLUTION : LA LUTTE

Devant une telle atteinte au potentiel et à la qualité de l'enseignement, devant les conséquences de ces mesures pour les enfants de notre cité, il était impératif que les parents, les enseignants, les associations familiales, bref, toute la population, se mobilisent pour défendre le patrimoine scolaire de REZÉ.

Dès le 23 février 1979, le Conseil Municipal dénonçait les mesures prévues, demandait aux parents d'inscrire d'urgence leurs enfants scolarisables à la prochaine rentrée et proposait l'organisation d'une riposte collective en collaboration avec les organisations locales concernées.

A l'initiative de la commission extra-municipale de l'enseignement, une campagne d'information était lancée et plus de 1 600 pétitions (pour environ 2 000 familles d'enfants scolarisés en primaires et maternelles) furent rassemblées en 15 jours.

Plusieurs délégations des écoles frappées par ces mesures se sont rendues à l'Inspection Académique.

Le 4 avril, près de 200 personnes se sont rassemblées place du 8 Mai à l'appel de la Municipalité, de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, de la Confédération Syndicale des familles, des Délégués Départementaux de l'Education, du Syndicat National des Instituteurs (F.E.N) et du Syndicat Général de l'Education Nationale (C.F.D.T). Nombre d'entre elles se sont alors rendues à l'Inspection Académique où une délégation devait être reçue. Cela ne fut malheureusement pas le cas, l'Inspecteur d'Académie s'y étant opposé et ayant fait interdire l'accès du bâtiment ce qui constitue une illustration supplémentaire des pratiques autoritaires et antidémocratiques qui ont présidé à l'application des mesures incriminées.

A l'heure où ces lignes sont écrites, une nouvelle démarche doit être entreprise auprès du Conseil Départemental de l'Enseignement Primaire qui doit se prononcer sur ces mesures le 4 Mai.

Michel JORAND  
Adjoint à l'Enseignement

### les équipements municipaux :

- les locaux de la Maison des Offices
- le centre de la Robinière
- les propriétés de la Vignauderie et de la Pinelais
- les salles de Brains et du Landreau
- la cantine de l'école de Ragon

### les services municipaux :

- l'imprimerie
- entretien des équipements utilisés
- la subvention municipale de fonctionnement : 535 060 F soit 48,33 % du budget de l'Office.

Enfin, l'Office Municipal bénéficie aussi des moyens mis à sa disposition par des tiers, tels :

- la salle de restauration de Brains (Amicale Laique)
- l'école de Pont-Saint-Martin
- l'école maternelle du Pellerin
- le chalet de VERCHAIX (éclaireurs de France)
- la salle de la Noëlle (Société Nantaise d'H.L.M)
- local social de la Gagnerie (la Housais)

QUEL CHEMIN PARCOURU DEPUIS LA CRÉATION DE L'OFFICE EN 1972 !

En effet, avant cette époque, il n'existait que 3 centres aérés fonctionnant pendant les vacances d'été et gérés par des associations locales privées, et la colonie municipale de la Pinelais.

En créant l'Office Municipal des Centres de Loisirs Educatifs, le Conseil municipal de Rezé a compris qu'il fallait se donner les moyens de promouvoir une véritable politique de loisirs éducatifs.

Aujourd'hui encore, l'effort continue (travaux de la Pinelais).

Les projets ne manquent pas ! (aires de jeux, centre maternel, centre de loisirs de quartiers). Mais ces équipements constituent des investissements importants. C'est pourquoi ils sont aménagés progressivement malgré les difficultés actuelles de notre commune car les subventions de l'Etat sont de plus en plus difficiles à obtenir.

### L'OFFICE ET LES REZÉENS

Comme pour les autres Offices Municipaux de Rezé, ce sont les élus de la population qui déterminent les orientations fondamentales de l'action menée au sein de l'O.L.E pour l'Enfance et les adolescents.

C'est conformément à cette ligne politique que l'Office a adhéré à la Fédération des Francs et Franches Camarades (Francas) cette dernière participe à notre côté à la formation initiale et permanente des directeurs et animateurs.

Mais la gestion et l'animation de notre association ne sont pas l'affaire des seuls élus municipaux délégués à l'O.L.E ou des animateurs permanents. Elles doivent être



l'affaire de tous ceux, qui, d'une façon ou d'une autre, ont des liens avec l'Office.

C'est pour cela que le Conseil d'Administration regroupe en son sein, à côté des élus et des permanents :

- les représentants élus des directeurs et animateurs
- les représentants élus du personnel de service (restauration et entretien dans les centres)
- les représentants élus des Associations fondatrices de l'O.L.E (A.E.P.R., Eclaireurs, La Houssais, le C.L.E.R)
- les représentants élus des parents - un représentant désigné (Jeunesse et Sports - M.J.C - F.F.C)
- le personnel administratif est associé à ces travaux.

Aussi, le Conseil d'Administration, souverain dans ces décisions, est-il le lieu privilégié où peuvent se concerter toutes les parties prenantes de la vie de l'Office, pour mener à bien l'organisation des Loisirs Educatifs pour l'Enfance sur notre Ville.

Mais nous devons aussi déplorer que par la participation demandée aux familles et par l'importante aide du Conseil Municipal accordée sous différentes formes, ce sont bien les rezéens qui supportent pratiquement seuls la charge financière du bon fonctionnement de l'Office.

Une fois de plus, nous constatons les carences de l'Etat, carences d'autant plus durement ressenties qu'aujourd'hui trop de familles rezéennes sont touchées par les méfaits du chômage ou de la réduction des horaires de travail. Beaucoup d'enfants de notre Ville sont ainsi les premières victimes d'une politique injuste en matière de culture et de loisirs.

C'EST POURQUOI, NOUS VOULONS AUJOURD'HUI LANCER UN CRI D'ALARME AUX RESPONSABLES DE L'ETAT :

- notre situation se dégrade
- nos difficultés s'accroissent par l'augmentation des charges indues
- nos directeurs et animateurs, mal rémunérés n'ont pas de statut
- des familles éprouvent de plus en plus des difficultés pour payer les prix des séjours demandés.

Si notre mission d'intérêt général est EVIDENTE, il faut alors que l'Etat permette à nos organismes, par une participation réelle à nos charges de poursuivre et de développer leur action en faveur de l'enfance et de la Jeunesse de notre pays.

## \* ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

UN NOUVEAU COURS A L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA VILLE DE REZÉ S'ADRESSANT A TOUS

Une approche des oeuvres musicales à travers l'histoire de la Musique

Entendre, Écouter, Aimer, Comprendre, Connaître... que de ruptures établies dans la perception d'un langage qui se doit d'être une somme de tous ces énoncés. De même que l'on ne peut guère écouter sans entendre, est-il possible d'aimer sans écouter vraiment, de comprendre sans aimer, de connaître sans comprendre. C'est alors l'avalanche des interdits à la Musique, allant du catégorique «je n'aime pas» au nostalgique «je ne connais pas» et se résumant par cette sentence «je ne suis pas musicien».

Or, l'on peut aimer la Musique sans la pratiquer, et qui dit l'aimer sous-entend une recherche de la mieux pénétrer, tant par l'écoute sensible que par la connaissance de son évolution à travers les âges. L'on aimera pas («à priori») un langage qui nous est étranger. Aussi, faut-il créer l'occasion d'approcher de plus près les multiples facettes du langage musical. L'objet du cours en question réside précisément en ce panorama musical à travers les époques de notre culture occidentale, et s'adresse pour cette raison à



### COURS :

le vendredi de 20 H 30 à 22 H  
à l'école Château-Nord  
allée de Picardie

### PROFESSEUR :

Philippe LE CORF

Pour tous renseignements, s'adresser à :

L'ÉCOLE DE MUSIQUE  
Maison des Offices  
70, avenue de la Libération  
REZÉ

## POLITIQUE DE LOISIRS EN FAVEUR DE L'ENFANCE

par Jacques SAILLANT

### SES MOYENS

Pour mieux répondre à ce service, l'O.L.E doit faire face à des besoins de plus en plus importants ! En fait, les moyens mis à la disposition proviennent presque exclusivement de la Ville de Rezé.

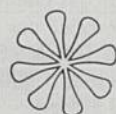
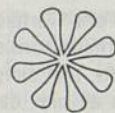
Car, dans ce domaine comme dans tant d'autres, on ne peut que déplorer le désengagement de l'Etat. Si après la dernière guerre mondiale, celui-ci participait pour 50% aux charges des centres de loisirs, actuellement sa participation est quasiment nulle dans le domaine du fonctionnement et infime dans celui des investissements et des équipements.

La lecture du budget est éloquentes sur ce sujet. En revanche, seuls les moyens mis à notre disposition par le Conseil municipal permettent d'assurer effectivement un bon fonctionnement des centres.

On peut les décomposer ainsi :

### les moyens en personnel :

- une secrétaire, une comptable,
- deux animateurs permanents dont un à mi-temps.



L'OFFICE MUNICIPAL DES CENTRES DE LOISIRS EDUCATIFS POUR L'ENFANCE DE LA VILLE DE REZÉ prend en charge les loisirs d'enfants pendant tous les congés scolaires et chaque mercredi. Notre association à but non lucratif oeuvre ainsi pour le développement des équipements nécessaires pour le recrutement et pour la formation des directeurs et animateurs.

Dans les conditions actuelles de vie (travail des parents) d'habitat et d'urbanisme, l'Office assure un véritable service social pour beaucoup de familles.

Mais aussi les centres de loisirs par leurs activités socio-éducatives et sportives participent pleinement à l'éducation des enfants, à leur épanouissement et à leur socialisation.

C'est pourquoi l'objectif de l'Office Municipal des Centres de Loisirs Educatifs pour l'Enfance de la Ville de Rezé est d'accueillir tous ceux qui le désirent sans aucune distinction et tout particulièrement les enfants de notre Ville qui ne bénéficient pas de vacances.





## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

1er étage du centre social  
allée de Provence - 44400 REZE  
Tél. 75-56-44

est ouverte à tous :

- le mercredi de : 9 H à 12 H  
14 H à 17 H
- le vendredi de : 9 H à 12 H
- le samedi de : 14 H à 18 H

L'abonnement est de 20 F pour l'année et gratuit pour les moins de 16 ans. Il permet d'emprunter 3 livres à la fois pour un mois.

EN 1978

- 335 nouveaux inscrits
- 50 000 prêts (41 livres par lecteur en moyenne)
- plus de 1 000 volumes acquis, catalogués, équipés pour le prêt dont la moitié environ pour les jeunes.

Parmi les plus récents :

- Toilettes pour femmes (Marilyn FRENCH)
- La rivière nue (Raymond JEAN)
- Le Prisonnier n°1 (Henri TROYAT)
- Alain COLAS : la mer et son défi (Jean-Paul AYMON)
- Gilles Vigneault : passer l'hiver (François Régis BARBRY)
- Les Ritals (CAVANNA)
- Comment aimer un enfant ? (Januz KORCZAK)
- Vers une architecture (LE CORBUSIER)
- La Planche à Voile (Stéphane BAILLIE)
- En espoir de cause : poèmes (Y. LE MEN)

Pour les jeunes, de nouveaux albums (Père Castor, Émilie, ma première amitié) et romans (Folio-Junior, Aux quatre coins du temps...) mais aussi des poèmes et des documentaires.

Quelques livres sur l'enfant et la lecture, la littérature pour la jeunesse, sont à la disposition des parents et éducateurs (aidez-vous du catalogue-matière sur fiches pour en connaître les références exactes et demandez-les à la banque de prêt si vous ne les trouvez pas en rayon).

CETTE BIBLIOTHEQUE EST LA VOTRE : N'HÉSITEZ PAS A DEMANDER CONSEIL AUX BIBLIOTHÉCAIRES QUI SONT A VOTRE DISPOSITION.

## Les Associations Locales

### CULTURE ET LIBERTÉ

ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE  
MOUVEMENT CULTUREL DES TRAVAILLEURS

Comment mieux s'exprimer dans une région ? Les techniques d'animation d'une réunion ? Comment rédiger une lettre, un compte-rendu, communiqué ? Mais aussi comment fonctionne notre système économique ? Les lois concernant le travail, le logement ou la consommation ? Voilà quelques unes des questions que bien des travailleurs, bien des femmes au foyer ou des jeunes se posent.

Culture et Liberté veut y répondre à travers des journées d'études, des soirées, des semaines de formation. Car nous pensons que la formation peut être un moyen pour tous, même sans avoir suivi une longue scolarité de mieux prendre sa vie en main, personnellement et collectivement (dans les associations, syndicats...). Dans cette optique, Culture et Liberté veut être un outil de promotion culturelle des classes populaires : c'était d'ailleurs le thème du Congrès National qui a rassemblé 300 délégués des associations départementales de Culture et Liberté à Nantes les 11 et 12 novembre.

Deux possibilités :

1 - participer à des sessions organisées sur l'agglomération nantaise :

- Initiation au travail du bois  
31 Mai, 1, 14 et 15 juin

- Initiation à la photo :  
du 18 au 22 juin  
et du 12 au 16 novembre

- Formation de formateurs :  
7, 8, 11 et 12 juin

- Habitat et cadre de vie :  
20, 27, 28 septembre  
4 et 5 octobre

- Comprendre la vie politique française :  
du 10 au 14 décembre

- Comprendre la vie économique :  
du 5 au 9 mai 1980.

A partir de septembre, d'autres stages se dérouleront dont les dates ne sont pas encore fixées (expression orale et écrite, mécanique-auto, électricité domestique etc)

Les mêmes formations peuvent être réalisées sur REZE avec les groupes ou associations qui le désirent et en fonction des possibilités (week-ends, soirées etc...).

2 - prendre contact avec nous pour réaliser sur REZE une soirée, journée ou plus sur l'un des sujets présentés ci-dessus - (cette possibilité concerne en particulier les associations et C.E)

Pour les sessions d'une semaine et cycles de 40 heures, les salariés peuvent bénéficier des différents congés formation.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

CULTURE ET LIBERTÉ  
30, rue de la Boucherie  
44000 NANTES  
Tél. 48-48-16

### CHORALE RIVE GAUCHE

Ensemble rezéen constitué en Association (1) et désirent contribuer à développer la culture musicale sur cette rive gauche de la Loire par la pratique du chant choral. Cette chorale a partie liée avec l'Office Municipal de la Culture d'une part et le Mouvement «A cœur joie» d'autre part. Aucune condition n'est exigée sinon une voix relativement juste et l'amour du chant choral... et «de la présence» aux répétitions.

Répertoire très varié allant des polyphonies renaissantes aux chansons contemporaines harmonisées. Grande place faite au folklore de tous pays. Possibilité de «monter» de grandes œuvres en liaison avec d'autres chorales (c'est ainsi qu'un grand concert est prévu fin juin au Mont-St-Michel).

La chorale (25 participants actuellement) est prête à accueillir les nouvelles voix souriantes qui pourraient se présenter. Le plus simple est de venir à l'une des répétitions : chaque lundi soir de 20 H 30 à 22 H au n° 50 de la rue Jean-Jaurès (école technique).

Appel particulier aux jeunes garçons et filles à partir de 15 ans. Venez voir. Cela n'engage à rien. Nous aimerions vous faire partager le plaisir de chanter ensemble.

(1) Elle est dirigée par Michel ROBIN, professeur à l'École de Musique. Le Président en est Claude CHARGÉ. Le secrétaire, Bernard PLOQUIN (Tél. 75-67-82).

## Libre Expression

### \* APRES LES CANTONALES

Les élections cantonales ont marqué dans notre pays une nette progression socialiste. On avait pourtant prédit un recul du P.S, ce parti miné par les divisions internes, disait-on !

Voilà que le P.S compte désormais 1053 conseillers généraux et il devient, de beaucoup, la première force politique dans les assemblées départementales. Il a réalisé un score jamais atteint par le socialisme en France, à peu près 27 %. Un joli bond en avant ! Le parti socialiste réalisait 21,9 % en 1973, 26,5 % en 1976 ; il continue sur sa lancée en 1979.

Dans le département, on enregistre une poussée nette dans tous les cantons ruraux même si la gauche n'a pas d'élu, hormis bien sûr le canton de Varades où Maurice THAREAU garde fidèlement son siège, hormis aussi le canton de Derval où le succès de Jean-Luc COLIN a constitué une surprise heureuse pour le P.S.

En urbain, nous nous félicitons de la victoire difficile - mais c'est une conquête sur la droite - de Pierre MABIT à St-Etienne, et Pierre MARCHI à Nantes.

Avec l'élection de Jean ANNÉE et Michel MOREAU (Parti communiste) à NANTES, la gauche totalise 12 sièges (P.S) et 2 sièges (P.C) et peut compter sur l'appui habituel de 2 autres conseillers de gauche : ce qui lui donne un total de 16 sièges contre 36 à la majorité, soit près de 1/3.

Aussi elle pouvait espérer une meilleure représentation au sein de l'assemblée départementale.

C'est ce que les conseillers de gauche ont demandé au cours de la première session de la nouvelle assemblée départementale le mercredi 28 mars 1979.

Elle a proposé que l'un des 4 Vices-Présidents soit notre Maire de REZE. La place était libre puisque Xavier HUNAUULT de Châteaubriant ne postulait pas ce poste.

Et bien non ! La majorité de droite en décidait autrement et élisait Xavier HUNAUULT contre son gré.

Devant une attitude aussi peu démocratique, aussi bloquée, les élus socialistes ont réagi vivement. Mais dans l'après-midi, la majorité a persisté dans son blocage refusant de respecter toute représentation proportionnelle au sein des commissions diverses, particulièrement à la commission des finances et de l'agriculture. Magnifique expression de ce libéralisme, de ces libertés tant prônées par la droite, de cette ouverture et

de cette tolérance courtoise et compréhensive à laquelle avaient appelé et le Doyen de l'assemblée et le Président réélu de cette assemblée.

Mais nous continuerons de lutter contre vents et marées :

- contre l'arbitraire et la partialité
- contre cette politique néfaste de Giscard/Barre y compris pour un vrai débat au sujet de la centrale nucléaire du Pellerin, le franchissement de la Loire, l'emploi etc...
- contre le centralisme d'état qui règne au sein de cette assemblée départementale par Préfet interposé pour refuser la fatalité. Dans ce département chaque homme et femme doit pouvoir :

Vivre - Travailler - Décider au pays.

Michelle CHARPENTIER  
Conseiller Général

FLASH

A NOTER

ASSÉDIC -

2, rue de la Chesnaie - REZE  
Tél. 75-94-94

Les bureaux sont ouverts :

- du lundi au vendredi  
de 9 H à 11 H  
de 13 h 15 à 16 H

A.N.P.E -

rue de Touraine - REZE  
Tél. 75-04-71

Les bureaux sont ouverts :

- lundi :  
9 H - 11 H 30  
13 H - 16 H 30

- mardi au vendredi :  
8 H - 11 H 30  
13 H - 16 H 30

### \* L'UNION LOCALE C.G.T SE PRONONCE POUR LE TUNNEL DE CHEVIRÉ

La Commission Exécutive de l'Union Locale C.G.T de NANTES a examiné le problème du franchissement de la Loire à CHEVIRÉ. Son choix a eu pour souci de répondre aux besoins de la population en préservant au mieux le cadre de vie et les activités économiques concernées.

Ainsi, elle se déclare POUR le tunnel comme moyen de franchissement car il répond dans de meilleures conditions aux nécessités de franchir le fleuve, il ne dénature pas le paysage, il permet le maintien des activités portuaires sur les quais les plus utilisés et les plus utilisables du Port de NANTES. Son coût dans l'ensemble de l'opération et les frais de gestion qui découleront, sont sensiblement comparables au pont.

Le tunnel, comme le pont, doit amener dans sa construction, la participation de la main d'œuvre locale. C'est possible et l'Union Locale demande d'ores et déjà aux Pouvoirs Publics concernés d'y veiller.

Dans son choix, l'Union Locale n'entend pas s'engager dans le débat technique que certains semblent vouloir engager car, au niveau des techniques actuelles, la construction d'un pont ou d'un tunnel, sont des choses tout à fait réalisables. L'Union Locale C.G.T préfère définir son choix en fonction des besoins véritables de la population de l'agglomération nantaise, du Département et de ceux qui circulent dans notre région en préservant au mieux les possibilités (activités portuaires et générales) et la qualité de vie dans l'agglomération.

L'Union Locale C.G.T RÉAFFIRME que le franchissement de la Loire doit être sans péage et enregistre positivement les décisions prises en ce sens.

L'Union Locale C.G.T EXIGE que l'État prenne toute sa part financière dans la réalisation non seulement de l'ouvrage mais aussi de l'ensemble des voies de raccordement qui représentent à elles seules largement plus que l'ouvrage car, en aucun cas, ce ne pourrait être la population nantaise qui supporterait la plus forte part du coût de l'opération à travers un nouveau déport de charges de l'État sur les communes.

### LA RÉDACTION COMMUNIQUE

La vue de REZE figurant sur la couverture du dernier bulletin annuel a été réalisée par le studio Maurice BAUD, 28, place des Martyrs de la Résistance à REZE.

# Des Elus s'adressent à vous

## \* EDUCATION ET INFORMATION

Éducation et information sont deux secteurs clés de la vie d'un pays qui, comme le nôtre, se veut démocratique.

En matière d'éducation, le Parti Socialiste a toujours soutenu les thèses du Comité National d'Action Laïque qui souhaite pour tous les enfants de France une Université gérée d'une manière tripartite et à tous les niveaux -national, départemental et local- par les représentants de l'État, des enseignants et des parents d'élèves.

Pour que cet enseignement puisse donner satisfaction à toutes les familles françaises et permettre le plein épanouissement de tous les enfants qui lui sont confiés, il est indispensable que deux conditions essentielles soient obtenues :

1) LA QUALITÉ - Pour cela il est nécessaire que tous les professeurs et enseignants reçoivent la formation nécessaire et puissent continuer à se perfectionner. Il faut également que le nombre d'élèves par classe soit compatible avec cette qualité souhaitée par l'ensemble des parents, ce qui actuellement est bien loin d'être le cas.

2) LE RESPECT ABSOLU DES CONVICTIONS INDIVIDUELLES - Pour cela, il est nécessaire que toutes celles et tous ceux qui se destinent à l'enseignement puissent y accéder, quelques puissent être les courants de pensée auxquels ils appartiennent, à la seule condition qu'ils obtiennent la qualification technique et pédagogique nécessaire.

Pour l'information, le problème se présente de la même façon et tout particulièrement en ce qui concerne la radio. Malheureusement, cette dernière ne donne pas toutes les garanties d'indépendance qui seraient celles qui devraient pouvoir nous assurer un pays à vocation démocratique. Elle ne permet pas non plus à tous les courants de pensée de s'exprimer également sur les ondes.

C'est sans doute la raison pour laquelle nous avons vu se créer et se développer les fameuses «radio-pirates» auxquelles le Gouvernement français vient de déclarer la guerre.

Jean-Philippe LECAT, Ministre de la Culture, interviewé par Jacques CHANCEL dans l'émission «Radioscopie» du 23 Mai 1978 a donné son avis sur ce problème de la radio.

Il a déclaré qu'il ne verrait l'utilité des «radio-pirates» que si deux conditions n'étaient pas remplies par la radio de l'État.

1) Dans la mesure où la qualité des émissions ne serait pas convenable.

2) Au cas où tous les courants de pensée existants dans notre pays ne pourraient s'exprimer équitablement.

Pour Jean-Philippe LECAT, ces critères sont respectés. Aussi se déclare-t-il sans ambiguïté contre les «radio-pirates» qui en fonction de la situation actuelle n'auraient aucune raison d'exister.

Mais alors, nous devrions en toute logique voir Jean-Philippe LECAT adhérer avec enthousiasme à notre conception de l'Éducation nationale et laïque.

A moins qu'il ne soit nécessaire que subsistent deux poids et deux mesures en fonction de l'intérêt des classes privilégiées !

Il reste à tous les citoyens à apprécier -en toute justice- le comportement de ceux qui prétendent œuvrer à la «dégratation» de la vie politique et culturelle de la France.

Paul MORIN  
Conseiller Municipal

## \* RETROUVER LE CHEMIN DE SA MAISON DE QUARTIER

Depuis quelques mois, je représente avec deux autres collègues la Municipalité et, par conséquent, l'ensemble des électeurs au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Jeunes et de la Culture. C'est à ce titre que je vous soumetts quelques réflexions.

La Maison de Jeunes située pratiquement au cœur de l'organisme vivant et dynamique qu'est le quartier du Château offre des services de qualité sur le plan culturel.

Chacun, selon ses goûts et ses aptitudes, peut y pratiquer soit la flûte, soit le yoga, la poterie ou une autre des nombreuses activités proposées. Il peut aussi assister aux débats d'information générale (nucléaire par exemple) qui s'y tiennent régulièrement.

Que 800 rezéens participent à la M.J.C à des activités à des moments différents est une excellente chose et on ne peut que souhaiter que cela s'élargisse.

Mais peut-être ne faut-il pas s'arrêter

seulement à la qualité des services rendus et au nombre de participants.

Il convient donc de restituer la M.J.C dans un projet politique global visant à rétablir à tous niveaux les circuits de communication que les modes de vie (travail, urbanisme, transports...) imposés par la logique capitaliste ont largement détériorés. Car ces personnes pour actives qu'elles puissent être ont-t-elles l'occasion de se parler, de s'écouter, de gérer leurs activités et la Maison auxquelles elles s'intéressent ?

La M.J.C ne devrait-elle pas être l'axe autour duquel pourrait s'articuler la prise en charge par l'ensemble des habitants de l'animation de leur quartier et de leur temps de loisir, préfiguration de la prise en charge à l'usine ou au bureau de l'organisation du temps et du contenu du travail.

Tel est l'objectif que je lui verrais assumer.

Il s'agit donc de ne pas reproduire dans l'enceinte de la M.J.C ce que nous critiquons et combattons dans la société capitaliste : hiérarchisation, division du travail, cloisonnement entre les différentes disciplines, rupture des échanges et exclusion des personnalités marginales et inadaptées mais plutôt de favoriser l'éclosion de nouveaux modèles de rapports sociaux.

Cela ne se fera pas sans que les administrateurs de la M.J.C en étroite collaboration avec ses animateurs, définissent un projet clair et ambitieux et se donnant une organisation rigoureuse à la mesure de ce projet.

Il n'appartient pas aux élus de faire la loi au sein de la M.J.C mais il est de leur responsabilité d'aider à la mise en œuvre de la politique culturelle sur laquelle on les a élus. Cette aide ne peut se limiter à l'inscription sur une ligne du budget municipal d'une somme, si importante soit-elle !

Nous entendons assumer pleinement nos responsabilités politiques tant en ce qui concerne la santé financière et administrative de la M.J.C qu'en ce qui concerne l'orientation du travail qui s'y accomplit ou pas.

Gageons que tous ceux qui, à un titre ou à un autre, exercent une responsabilité dans cette Maison se seront habitués à «risquer leur pas dans des sentiers nouveaux et leur tête dans des pensées nouvelles» l'ensemble de la population du Château, toutes générations confondues, retrouvera le chemin de sa Maison de quartier.

Alain BASTARD  
Conseiller Municipal